



Innovation, Sciences et
Développement économique Canada
Office de la propriété intellectuelle du Canada

Innovation, Science and
Economic Development Canada
Canadian Intellectual Property Office

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Stratégie d'affaires quinquennale

2017–2022

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

Coordonnées

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Place du Portage I
Bureau C229, 2^e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936

ATS : 1-866-442-2476

Télec. : 819-953-6742

ic.contact-contact.ic@canada.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML au www.opic.gc.ca.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, consultez : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/frm-fra/EABV-9DDLWL>.

N° de catalogue : lu71-1/2-2017

ISSN : 978-0-660-08795-5



Table des matières

Message de la présidente7

NOTRE STRATÉGIE

Cadre stratégique 11

 Promouvoir l'innovation13

 Accorder des droits de PI de qualité en temps opportun19

 Augmenter l'éducation et la sensibilisation à la PI25

 Offrir un service moderne29

 Favoriser une organisation souple et très performante35

Notre promesse...

En plus d'offrir un service excellent et efficace, nous nous efforçons constamment d'offrir en temps opportun des droits de propriété intellectuelle (PI) de qualité aux innovateurs, aux inventeurs et à la communauté d'affaires du Canada. Que vous soyez un particulier ou une entreprise multinationale, notre équipe d'experts vous accompagnera dans l'exploration des différentes formes de protection afin que vous puissiez exploiter le plein potentiel de votre PI. Tirant parti de nos connaissances et de notre expérience, nous travaillerons avec vous afin d'assurer plus de certitude sur le marché, et ce, grâce aux droits de PI et à la protection qu'ils offrent.

Notre mission...

Contribuer à l'innovation et au succès économique du Canada :

- en offrant plus de certitude sur le marché grâce à des droits de PI de qualité accordés en temps opportun;
- en encourageant et en appuyant l'invention et la créativité grâce au partage des connaissances;
- en faisant connaître la PI aux innovateurs pour les encourager à mieux l'exploiter;
- en aidant les entreprises à être concurrentielles dans le monde grâce à la coopération internationale et à la

promotion des intérêts du Canada en matière de PI;

- en administrant l'office et le régime de PI du Canada de façon efficace et efficiente.

Notre vision...

Notre leadership et notre expertise en matière de PI appuient la créativité, favorisent l'innovation et contribuent à l'essor économique.

Qui nous sommes...

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est un organisme de service spécial d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada responsable d'administrer le régime de droits de PI du Canada, tel que défini dans la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur les dessins industriels* et la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nous avons 1000 employés et exerçons nos activités en vertu d'une autorisation relative à un fonds renouvelable. Notre obligation de rendre compte est assurée au moyen d'un rapport annuel présenté au Parlement, d'un audit financier annuel du secteur privé et du maintien de normes de service.



Johanne Bélisle
Commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce
et présidente

Message de la présidente

Je suis fière de vous présenter la Stratégie d'affaires 2017-2022 de l'OPIC. Nos plans pour les cinq prochaines années sont guidés par une vision clairement énoncée de la manière dont nous pouvons contribuer à promouvoir l'innovation, des résultats que nous comptons atteindre pour nos clients et de ce que nous souhaitons être en tant qu'organisation.

L'objectif du gouvernement du Canada visant à faire de notre pays un centre mondial de l'innovation est au cœur de notre vision. Pour ce faire, le fruit de l'innovation – les nouveaux produits et nouvelles technologies – doit être protégé de manière à pouvoir prospérer sur le marché. Non seulement les droits de PI offrent cette protection, mais ils peuvent aussi favoriser le succès commercial des petites, moyennes et grandes entreprises, ce qui a, en retour, des répercussions économiques positives sur tout le pays : la contribution des industries à forte intensité de droits de PI en regard du produit intérieur brut du Canada a été évaluée à 25,1 %, pour un total de 332 milliards de dollars¹.

C'est la raison pour laquelle un régime de PI efficace – qui accorde des droits de PI de qualité en temps opportun et qui augmente la certitude sur le marché – est un élément fondamental de l'innovation et des réalisations économiques du Canada.

À cet égard, l'OPIC est un joueur essentiel dans l'écosystème de l'innovation, tant au Canada que dans le reste du monde. Notre contribution à l'innovation réside non seulement dans notre administration efficace de droits de PI de qualité, mais aussi dans notre expertise.

Une partie importante de notre mandat est d'informer et d'éduquer les Canadiens sur la façon dont la PI peut les aider à croître et à être concurrentiels. Notre objectif consiste à collaborer avec les partenaires pour améliorer les connaissances sur la PI au Canada et aider les innovateurs et les entreprises à utiliser la PI d'une façon plus stratégique.

Sur la scène internationale, le Canada a été un ardent défenseur de l'harmonisation internationale, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et avec d'autres offices de PI, pour

faciliter la tâche aux entreprises qui souhaitent faire des affaires à l'échelle internationale. L'OPIC travaille actuellement à la mise en œuvre de cinq traités internationaux régissant la PI, un geste qui signalera au monde entier notre engagement à l'égard du fonctionnement efficace du régime mondial et qui, sur le plan pratique, aidera les entreprises canadiennes qui souhaitent faire des affaires à l'étranger et attirera des investissements étrangers.

L'OPIC a pour objectif de fournir un régime de PI moderne, efficace, accessible et conforme aux pratiques exemplaires internationales. Nous sommes fiers d'être une organisation crédible, bien gérée et axée sur le service qui investit continuellement dans sa main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente et dans l'amélioration de ses processus et services au profit de ses clients.

Ces cinq priorités stratégiques orienteront nos activités au cours des cinq prochaines années. Nous allons :

- contribuer à promouvoir l'innovation en améliorant le régime de PI au Canada et ailleurs dans le monde
- continuer à améliorer la qualité, la

Bâtir sur des assises solides (2012-2017)

La stratégie quinquennale précédente de l'OPIC comprenait trois principaux piliers stratégiques qui visaient à renforcer le rôle de la PI à l'appui de la capacité d'innovation et de production du Canada. L'importance accordée aux clients, à l'accès à des connaissances novatrices et à l'établissement d'un cadre de la PI moderne a aidé l'OPIC à mieux comprendre les besoins de ses clients, à cibler et améliorer les services qu'il offre et à lancer le processus d'harmonisation du cadre réglementaire et administratif de la PI avec les pratiques exemplaires internationales.

Les principales réalisations des cinq dernières années comprennent :

- le début des efforts visant à mettre en œuvre cinq traités internationaux relatifs à la PI et à y adhérer;
- la participation active et continue du Canada à des forums internationaux afin de promouvoir l'harmonisation de la PI;
- la réduction substantielle des délais pour le traitement des demandes de PI et l'amélioration de la qualité;
- l'approbation du plan de modernisation des TI à long terme et les progrès à ce chapitre;
- une importance soutenue accordée à l'excellence sur les plans opérationnel, humain et financier.

rapidité et l'efficacité des droits de PI que nous accordons

- fournir aux innovateurs canadiens les connaissances sur la PI dont ils ont besoin pour réussir
- offrir un service moderne qui répond aux besoins de nos clients
- favoriser une organisation souple et très performante

Cette stratégie est le résultat de notre engagement auprès de tous nos principaux intervenants, et je suis impatiente de collaborer avec eux afin de positionner la PI en tant qu'élément crucial qui sous-tend le rendement du Canada en matière d'innovation dans une économie mondiale.





La Stratégie d'affaires quinquennale de l'OPIC



Promouvoir l'innovation

- Harmoniser le régime de PI du Canada avec les normes internationales pour appuyer les entreprises qui font des affaires à l'échelle mondiale
- Renforcer la collaboration mondiale en vue de promouvoir les intérêts du Canada
- Moderniser le cadre de la PI du Canada afin d'appuyer l'innovation



Accorder des droits de PI de qualité en temps opportun

- Fournir des services et des droits de PI conformes aux attentes des clients, aux besoins du marché et respectueux de l'intérêt public
- Être reconnue comme une organisation fondée sur la qualité
- Moderniser nos pratiques, nos processus et nos outils



Augmenter l'éducation et la sensibilisation à la PI

- Élaborer un programme amélioré de sensibilisation et d'éducation à la PI
- Accroître notre présence et nos partenariats dans les réseaux et communautés axés sur l'innovation



Offrir un service moderne

- Fournir une expérience de service uniforme et axée sur la clientèle
- Accentuer notre présence sur le Web, promouvoir le libre-service et améliorer les transactions en ligne
- Améliorer l'accès à nos données sur la PI



Favoriser une organisation souple et très performante

- Attirer, maintenir en poste et développer une main-d'œuvre mobilisée et hautement qualifiée
- Optimiser notre environnement de travail et intégrer de nouvelles solutions d'affaires et technologiques
- Renforcer l'excellence en gestion



Promouvoir l'innovation

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, bon nombre des industries en croissance possèdent un riche portefeuille de PI et sont à forte intensité de droits de PI. Le fait de s'assurer que le cadre de la PI et les mécanismes incitatifs appropriés sont en place pour permettre aux entreprises de tirer parti efficacement de leur PI ici et à l'étranger contribue donc largement au succès économique du Canada.

Dans l'ensemble, le Canada se classe avantageusement par rapport à plusieurs indicateurs en matière de PI et d'innovation et est perçu comme ayant un régime de PI équilibré, équitable et prévisible. Cela est important, car le Canada est une petite économie ouverte qui reçoit un grand nombre de demandes de PI de partout dans le monde.

Le nombre de demandes de PI a augmenté de près de 70 % à l'échelle mondiale en 10 ans, pour atteindre plus de 11 millions en 2015² uniquement, tandis que le nombre total de demandes de droits de PI déposées par les Canadiens au niveau international a augmenté de 35 % de 2005 à 2014.³

Étant donné qu'un régime de PI robuste est essentiel pour maximiser le potentiel du Canada à l'international et attirer les investisseurs étrangers, les efforts de l'OPIC viseront à soutenir le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada, qui inclut l'élaboration d'une stratégie de PI nationale, grâce à un programme ambitieux en matière de collaboration internationale et à une modernisation de nos politiques et programmes fondée sur des éléments probants.



La position du Canada

2^e pour la valeur technologique et économique des brevets⁴

4^e pour l'obtention et l'exploitation de droits de PI, ainsi que pour la capacité de les faire respecter⁵

9^e pour la qualité de l'innovation⁶

11^e pour les activités de dépôt de demandes de brevet⁷

Harmoniser le régime de PI du Canada avec les normes internationales pour appuyer les entreprises qui font des affaires à l'échelle mondiale

Le Canada reconnaît l'importance des droits de PI lorsqu'il est question d'établir et de soutenir les relations commerciales et appuie sans réserve l'harmonisation accrue du régime de PI mondial.

L'achèvement des efforts qui permettront au Canada d'adhérer à cinq importants traités internationaux relatifs à la PI est une étape essentielle vers l'harmonisation avec d'autres administrations et appuiera les initiatives du gouvernement pour faire en sorte que les Canadiens tirent parti de nouvelles occasions d'exportation. L'adhésion à ces traités aidera les entreprises canadiennes qui cherchent à accéder aux marchés internationaux ou à y accroître leur présence en leur offrant un moyen plus rapide, simple et rentable d'acquiescer une protection dans plusieurs pays. L'adhésion du Canada à ces traités permettra également de créer les conditions propices pour attirer des investissements étrangers et faciliter la compétitivité et le commerce à l'échelle internationale.

En appui à la stratégie en matière de commerce international et d'investissement du Canada, l'OPIC continuera de collaborer d'une manière constructive avec les principaux partenaires commerciaux du Canada et les autres offices de PI en vue de l'adoption de normes de PI transparentes dans les accords commerciaux,

tout en contribuant à la mise en œuvre d'accords tels que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Renforcer le régime de PI grâce à la collaboration internationale

Afin de s'assurer que les entreprises canadiennes puissent croître, innover et réussir au-delà des frontières internationales, l'existence de partenariats est essentielle pour améliorer la fonctionnalité du régime de PI international. Le programme international dynamique de l'OPIC mettra l'accent sur la participation à des forums internationaux afin de représenter les intérêts du Canada à l'étranger, de partager des pratiques exemplaires, de fournir de l'aide technique et de promouvoir l'harmonisation du régime de PI. Au fil des ans, l'OPIC a signé un certain nombre de protocoles d'entente avec d'autres offices de PI. Il est un membre actif de l'OMPI et fait partie de groupes de travail multilatéraux comme le Groupe B+, qui traite de questions relatives à l'harmonisation du droit des brevets, et le Groupe de Vancouver, qui étudie des sujets tels que le travail partagé, la sensibilisation, les rapports sur le rendement et l'évaluation économique des droits de PI. Ces démarches contribueront à renforcer les régimes de PI dans le monde entier, faciliteront l'expansion internationale des entreprises canadiennes et amélioreront la qualité et l'efficacité des services fournis par nos offices respectifs.

Moderniser le cadre de la PI du Canada afin d'appuyer l'innovation

Afin que les entreprises puissent tirer pleinement parti du potentiel de la PI, il est essentiel que le cadre de la PI et les mécanismes incitatifs appropriés soient en place. Nous continuerons de collaborer avec les partenaires et les intervenants afin d'examiner les règlements et l'administration de la PI pour faire en sorte que le régime favorise autant les clients que l'intérêt public, tout en contribuant à la facilité de faire des affaires. Grâce à notre collaboration de longue date avec la communauté et les associations de professionnels de la PI, nous nous employons à servir les intérêts des innovateurs et des entreprises.

Relier le Canada au monde : Les traités relatifs à la PI

BREVETS

Le **Traité sur le droit des brevets** aborde des questions comme l'octroi de délais de grâce pour éviter la perte de droits, la représentation devant l'office de la PI et la réduction du fardeau administratif. La majorité des normes et règles du Traité concernent les procédures des offices nationaux des brevets; elles précisent notamment ce que ceux-ci peuvent et ne peuvent pas exiger des déposants.

MARQUES DE COMMERCE

Le **Protocole de Madrid** est un système d'enregistrement international (le «Système de Madrid») qui offre la possibilité de bénéficier de mesures de protection des marques de commerce dans un certain nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande internationale auprès de l'OMPI.

Le **Traité de Singapour** est un traité sur le droit des marques de commerce qui vise à créer des systèmes nationaux d'enregistrement des marques de commerce plus conviviaux et à réduire les coûts de conformité des entreprises pour les titulaires d'une marque de commerce.

L'**Arrangement de Nice** est un système international administré par l'OMPI employé pour classer les produits et services aux fins de l'enregistrement des marques de commerce. Le système de classification de Nice crée des catégories précises de produits et services qui sont harmonisées parmi tous les pays membres, ce qui facilite la recherche et la comparaison de différentes marques.

DESSINS INDUSTRIELS

L'**Arrangement de La Haye** est un système d'enregistrement international qui offre la possibilité de bénéficier de mesures de protection des dessins industriels dans un certain nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande internationale auprès de l'OMPI.

Notre cadre national de la PI doit également tenir compte du contexte socioéconomique et d'innovation propre au Canada. L'amélioration des capacités de recherche internes, combinée à l'accent mis sur une enquête collaborative sur les questions de PI avec les milieux de la recherche et des politiques au Canada et à l'échelle internationale, entraînera des décisions stratégiques plus éclairées qui appuieront l'innovation et le succès économique. Ces champs d'enquête seront harmonisés avec les efforts ciblés du gouvernement sur les industries très axées sur l'innovation qui stimuleront la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Un ensemble solide de données probantes composé d'une analyse de la PI exacte et opportune aidera également les innovateurs à prendre des décisions qui influencent l'orientation stratégique de leur entreprise.

¹ Industrie, 2014, *Intellectual Property and the Canadian Economy: IP-Intensive Industries and their Economic Contribution*

² Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI (mise à jour 2017)

³ Office de la propriété intellectuelle du Canada, *Rapport sur la PI au Canada 2016*

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, *Enquiries into Intellectual Property's Economic Impact*, 2015

⁵ Taylor Wessing 5th Report on Global Intellectual Property Index, 2016

⁶ Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, *Indice mondial de l'innovation*, 2016

⁷ Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, *Indice mondial de l'innovation*, 2016

Programme de recherche sur la PI

L'OPIC réalise des recherches et des analyses de données pour mieux comprendre les tendances en matière de PI et ainsi éclairer la prise de décisions. Par exemple, la recherche sur les technologies d'atténuation des effets des changements climatiques permet de connaître les principaux acteurs canadiens – chercheurs et entreprises – ainsi que les points forts de la recherche canadienne dans ce domaine technologique important.

Nous étudions la participation des femmes canadiennes dans les dépôts de brevets à l'étranger. S'appuyant sur des travaux effectués par l'OMPI, cette étude sera la première analyse différenciée selon les sexes sur l'utilisation de la PI réalisée par l'OPIC. Elle permettra d'éclairer la conception de nouveaux services.

Nous collaborerons aussi avec des partenaires nationaux et étrangers afin de donner un aperçu des tendances en matière d'innovation. Ainsi, nous coopérons avec l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de mieux comprendre l'utilisation de la PI au Canada dans le secteur industriel et les entreprises, et nous avons entrepris une initiative conjointe avec l'OMPI afin d'étudier l'innovation dans le secteur minier.



Promouvoir l'innovation

Le cadre canadien de la PI doit promouvoir l'innovation et favoriser un environnement propice à la croissance des entreprises à l'échelle nationale et internationale. Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires pour créer un régime de PI facilitant la conception, la protection et la commercialisation des idées des entreprises et des innovateurs.

Définir le succès

- Les entreprises exerçant des activités à l'étranger ont accès à des droits de PI internationaux
- Le système canadien de PI est moderne et il est au service de l'innovation, des entreprises et de l'intérêt public

Nos actions

Harmoniser le régime de PI du Canada avec les normes internationales pour appuyer les entreprises qui font des affaires à l'échelle mondiale

- Adhérer au Protocole de Madrid, à l'Arrangement de La Haye, au Traité sur le droit des brevets, au Traité de Singapour et à l'Arrangement de Nice d'ici 2019

Renforcer la collaboration mondiale en vue de promouvoir les intérêts du Canada

- Appuyer les priorités du Canada en matière de commerce international et d'investissement
- Poursuivre la collaboration avec les offices de PI à l'étranger et l'harmonisation avec leurs activités
- Apporter une assistance technique et partager des pratiques exemplaires avec les autres offices de PI

Moderniser le cadre de la PI du Canada afin d'appuyer l'innovation

- Définir des possibilités d'amélioration pour faciliter les activités des entreprises et augmenter la certitude
- Produire des analyses de la PI afin d'éclairer l'innovation dans les principaux secteurs, marchés et technologies
- Publier un plan de recherche économique annuel





Accorder des droits de PI de qualité en temps opportun

Le fait de protéger la PI par des droits de qualité délivrés en temps opportun soutient le bon fonctionnement du marché et favorise l'instauration d'un climat d'affaires propice aux idées, aux technologies, aux services et aux produits nouveaux. Les innovateurs et les entreprises qui pénètrent dans de nouveaux marchés ont besoin de savoir que la valeur de leurs innovations est reconnue et protégée. Il est crucial de créer une certitude sur le marché et d'accroître la capacité des entreprises à obtenir du financement ou attirer des investissements.

Nous sommes fiers de la qualité des droits de PI que nous octroyons et enregistrons et de la rapidité avec laquelle nous nous exécutons. Cette activité est au cœur de notre organisme. Conformément à la législation canadienne relative à la PI, nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos clients par un engagement constant à améliorer nos processus, à définir des critères de qualité clairs et à établir des normes de services transparentes.

Fournir des droits de PI conformes aux attentes des clients, aux besoins du marché et respectueux de l'intérêt public

Ces dernières années, nous avons considérablement réduit les délais d'exécution et renforcé l'intégration de la qualité à nos pratiques et processus. Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons d'augmenter la qualité et la rapidité et nous nous engagerons davantage auprès de nos clients et de nos intervenants en faveur de l'amélioration des services.

Les décisions et les processus d'obtention de droits de PI sont régis par plusieurs facteurs, notamment la complexité de la demande et les stratégies d'affaires du client. Par exemple, pour les brevets, certains clients ont besoin de processus d'examen plus rapides alors que d'autres choisissent un examen plus long pour pouvoir mieux se renseigner sur les perspectives commerciales et la concurrence dans leur domaine. Afin de mieux servir les besoins particuliers de nos clients, nous les sensibiliserons aux différents moyens d'obtenir un traitement accéléré de leurs demandes, notamment par le recours à une ordonnance spéciale, à l'Autoroute du traitement des demandes de brevet ou à l'examen accéléré des brevets liés à des technologies vertes.

Être reconnue comme une organisation fondée sur la qualité

L'uniformité et l'amélioration continue de nos processus sont fondamentales pour garantir à nos clients une protection de qualité de leurs droits de PI.

Au début de 2017, la Direction des brevets obtiendra la certification ISO 9001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation. En nous appuyant sur cette réussite, nous mettrons en œuvre un système de gestion de la qualité dans toute l'organisation et pour tous nos secteurs d'activité, qui appuiera notre volonté de répondre aux besoins de nos clients tout en assurant une amélioration constante de la qualité et de la rentabilité de nos services.

La qualité est au cœur de nos actions. Grâce à nos efforts, nous ferons en sorte que l'OPIC continue d'accorder à ses clients les droits de qualité auxquels ils s'attendent.

Moderniser nos pratiques, nos processus et nos outils

L'OPIC s'efforce de mettre à jour ses pratiques administratives pour qu'elles soient uniformes et conformes à la législation, aux règlements et à la jurisprudence en vigueur. Une fois que nous aurons terminé la mise en application des cinq traités internationaux relatifs à la PI, l'OPIC sera en mesure de proposer à ses clients une plus grande souplesse et des exigences de dépôt simplifiées. Par exemple, en vertu du Traité sur le droit des brevets, les exigences

administratives seront moindres pour les demandeurs de brevets. En particulier, il ne sera plus nécessaire de s'acquitter d'une taxe de dépôt pour obtenir une date de dépôt. De plus, les clients seront autorisés à présenter leur demande dans une langue autre que le français ou l'anglais, ce qui les dispensera des coûts initiaux de traduction.

Nous travaillons également à simplifier nos processus, à moderniser nos outils et à gagner en efficacité, tout en réduisant le fardeau administratif pesant sur les clients. Plusieurs initiatives sont en cours, comme la numérisation des dossiers de marques de commerce et de dessins industriels, et la définition de façons de réduire le nombre moyen de rapports par brevet octroyé. Nous avons enregistré plusieurs réussites ces dernières années grâce à la méthode Lean de simplification des opérations et nous continuerons dans ce sens avec l'aide de notre centre d'excellence Lean.

Nos efforts visant à accorder des droits de PI de qualité en temps opportun sont renforcés par les partenariats que nous avons avec des offices de PI de premier plan dans d'autres pays, afin de partager et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires. De plus, nous continuerons d'établir des normes en matière de service à la clientèle et de rendement qui répondent aux besoins et aux attentes de nos clients.

Principaux objectifs opérationnels par secteur d'activité (2017-2022)

BREVETS

- Réduire les délais d'exécution entre la requête d'examen et la première action à 10 mois au plus
- Réduire la durée du processus d'octroi de brevet à 24 mois au plus pour les procédures demandant au maximum un rapport
- Obtenir et conserver la certification ISO (ISO 9001:2015)

MARQUES DE COMMERCE

- Réduire le délai d'exécution entre le dépôt d'une demande et l'enregistrement à 18 mois au plus
- Examiner 90 % des demandes d'enregistrement de marque de commerce dans les 7 mois suivant leur dépôt
- Mettre en œuvre un cadre de gestion de la qualité

DESSINS INDUSTRIELS ET DROIT D'AUTEUR

- Réduire le délai d'exécution entre le dépôt et l'octroi des droits à huit mois au plus
- Réduire le délai d'obtention d'une date de dépôt à deux semaines au plus
- Mettre en place un service d'entrevue en matière de dessin industriel afin d'améliorer les communications et de réduire le nombre de dossiers en instance

PROCESSUS D'APPEL (COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE ET COMMISSION D'APPEL DES BREVETS)

- Continuer à garantir l'uniformité, la transparence et la rigueur des procédures dans les décisions et se conformer aux normes de service en matière de transparence et de respect des délais





Accorder des droits de PI de qualité en temps opportun

Il est essentiel d'accorder des droits de PI de qualité en temps opportun pour offrir plus de certitude sur le marché et favoriser la croissance économique. Au moyen de pratiques de pointe en matière de gestion de la qualité, l'OPIC s'efforce de constamment améliorer ses activités afin d'accorder à ses clients des droits de PI qu'ils peuvent exploiter en toute confiance.

Définir le succès

- Les clients ont confiance en leurs droits de PI
- Les pratiques et les processus de l'OPIC sont à jour et en conformité avec la jurisprudence
- L'OPIC a des engagements clairs en matière de service afin d'offrir plus de certitude à ses clients

Nos actions

Fournir des services et des droits de PI conformes aux attentes des clients, aux besoins du marché et respectueux de l'intérêt public

- Consulter les clients et les intervenants sur les normes de service et l'amélioration des services
- Mieux informer les clients sur les processus d'examen accéléré de l'OPIC
- Réduire les délais d'exécution et améliorer le rendement des opérations

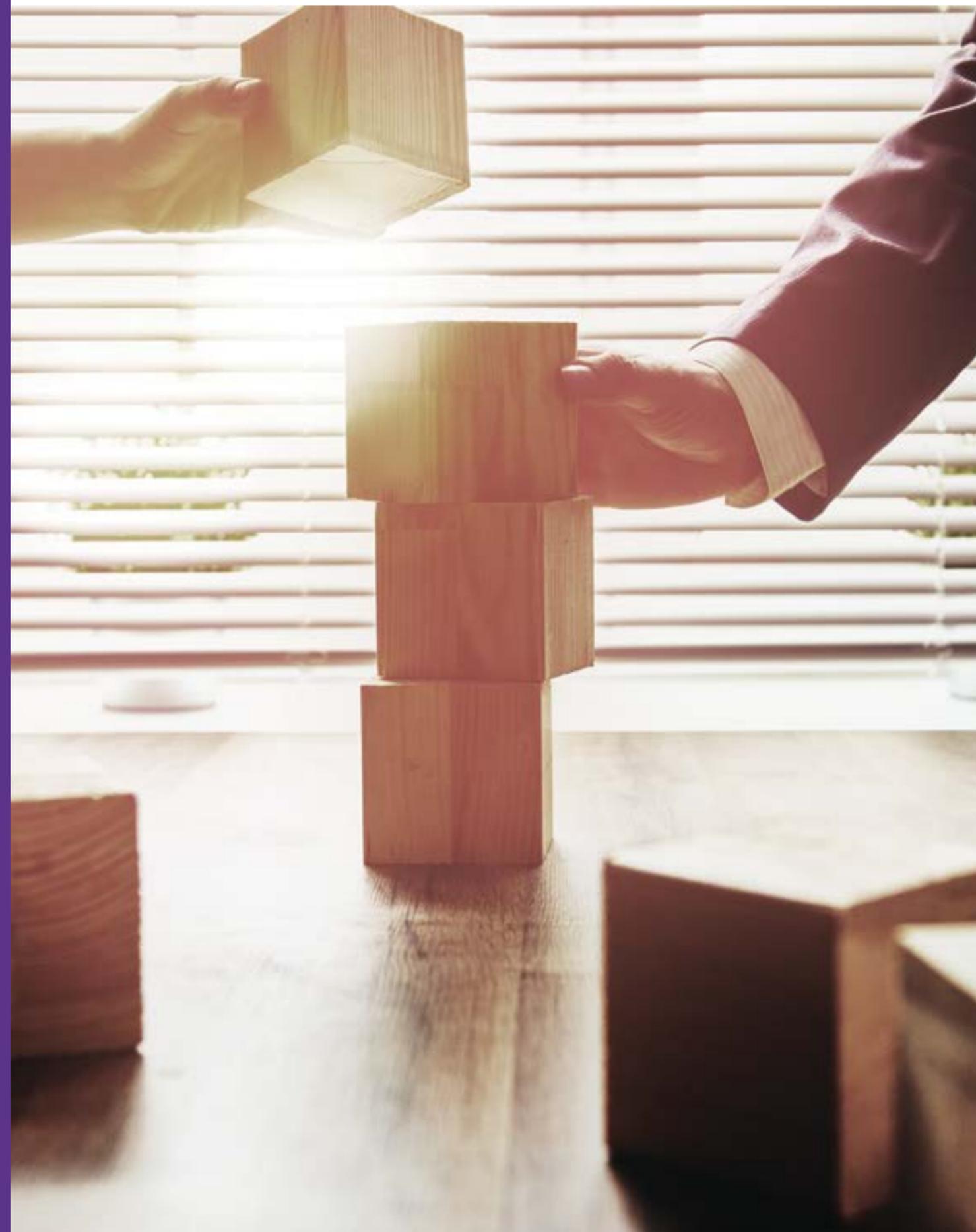
Être reconnue comme une organisation fondée sur la qualité

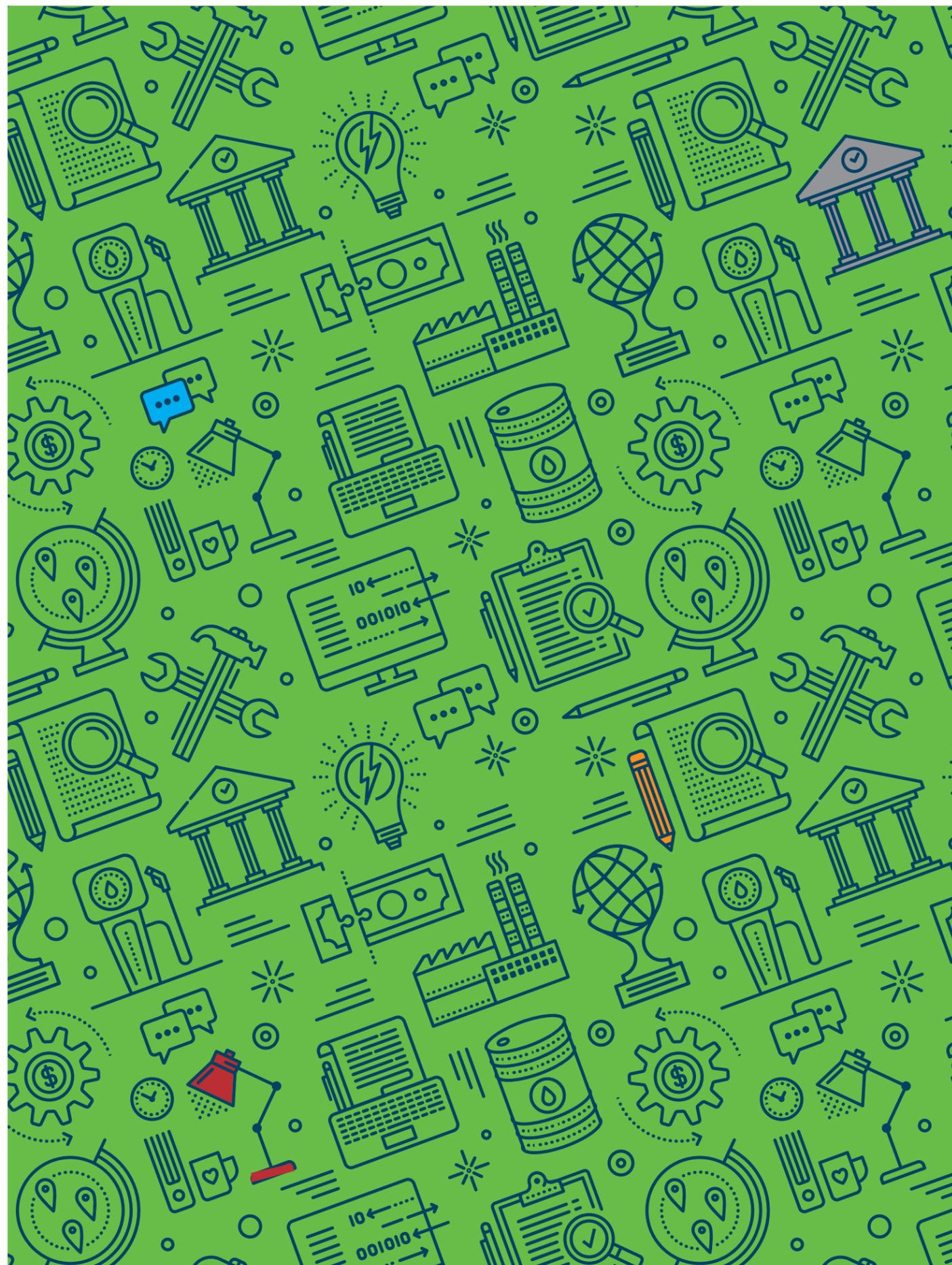
- Mobiliser les clients et les intervenants et collaborer avec eux afin de définir la qualité de la PI
- Élaborer des listes de vérification, des outils et des indicateurs de qualité pour améliorer le service à la clientèle

- Mettre en place un système de gestion de la qualité dans l'ensemble de l'organisation et obtenir une certification ISO pour la Direction des brevets

Moderniser nos pratiques, nos processus et nos outils

- Mettre à jour les pratiques administratives afin qu'elles soient conformes à la législation, aux règlements et à la jurisprudence en vigueur
- Créer et renforcer des partenariats avec des offices de PI de premier plan afin de prendre comme référence les pratiques exemplaires du domaine et de s'y conformer
- Établir des processus favorisant l'efficacité et l'amélioration continue, et doter les employés d'outils de travail modernes





Augmenter l'éducation et la sensibilisation à la PI

L'amélioration des connaissances sur la PI au Canada est un facteur clé de l'innovation et répond aux défis inscrits dans le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada.

Des études montrent que les entreprises canadiennes sont confrontées à diverses difficultés liées à la PI, notamment le coût, la complexité et un manque d'aide et de conseils. Les petites ou moyennes entreprises, plus particulièrement, sont insuffisamment informées sur le sujet, ce qui peut freiner leur croissance, leur expansion et leur compétitivité mondiale. L'entreprise qui sous-exploite sa PI peut perdre des débouchés, alors que celle qui utilise pleinement ses droits de PI, par la vente ou l'octroi de licences par exemple, pourrait obtenir de nouvelles occasions d'affaires, encourageant ainsi les perspectives de croissance et d'investissements.

De plus, il faut que les nombreux acteurs de l'écosystème de l'innovation soient correctement outillés pour pouvoir proposer des avis éclairés aux entreprises sur la façon d'insérer la PI dans leurs stratégies d'entreprise et de croissance.

Depuis quelques années, nous cherchons à mieux comprendre les besoins des innovateurs et des entreprises et les obstacles auxquels ils sont confrontés au Canada, mais aussi à augmenter la sensibilisation à la PI. Selon nous, il reste toutefois beaucoup à faire en matière d'éducation sur la PI au Canada, et nous travaillerons en coopération avec des associations d'entreprises et d'établissements d'enseignement, entre autres.



PI : sensibilisation et utilisation

- 10 % des PME canadiennes possèdent des droits officiels de PI⁸
- 9 % des entreprises innovantes ont une stratégie de PI⁹
- 83 % des PME canadiennes ont répondu que la PI n'était pas un facteur pertinent pour leur entreprise à la question sur les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas demandé de droits de PI¹⁰
- Les PME détenant des droits officiels de PI sont 4 fois plus susceptibles d'exporter des produits, 60 % plus susceptibles d'être une PME à forte croissance et 30 % plus susceptibles de demander du financement¹¹

Améliorer les partenariats et le programme de sensibilisation et d'éducation à la PI

Notre objectif est de veiller à ce que les entreprises aient des connaissances solides sur la PI afin qu'elles puissent mieux tirer parti de leurs actifs de PI dans leurs stratégies d'affaires et de croissance. Nous nous concentrerons en priorité sur les secteurs à forte croissance et les grappes technologiques, les PME à fort potentiel ainsi que les principaux marchés.

Pour étendre notre portée, nous intégrerons et insérerons nos offres de services et l'information relative à la PI dans les programmes et services proposés par le gouvernement fédéral et par d'autres partenaires de l'écosystème de l'innovation. Nous coopérons déjà avec des organisations comme la Banque de développement du Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, des universités et des associations professionnelles.

Au moyen de nos programmes de la *PI pour les entreprises* et de l'*Académie de la PI*, nous proposerons des séminaires et webinaires ainsi que des formations sur la PI à l'intention de nos partenaires, et nous produirons une série de produits d'information et d'outils en ligne, comme « Les fondements de la PI » et « Stratégies en matière de PI », et des guides pour ceux qui cherchent à obtenir des droits de PI dans des



marchés d'exportation. L'accent sera mis sur la création du *Carrefour de la PI*, une série virtuelle de services en réseau et de sources d'information destinés aux innovateurs.

Avec notre petite équipe de conseillers en PI situés à différents endroits au pays, nous offrirons des séances d'information et entrerons en relation avec des innovateurs et des entreprises dans des régions et des secteurs connus pour être des foyers d'innovation, ou qui ont le potentiel de le devenir.

⁸ Enquête sur le financement et la croissance des PME, Industrie Canada, 2014
⁹ Enquête sur le financement et la croissance des PME, Industrie Canada, 2011
¹⁰ Enquête sur le financement et la croissance des PME, Industrie Canada, 2011
¹¹ Enquête sur le financement et la croissance des PME, Industrie Canada, 2014

Augmenter l'éducation et la sensibilisation à la PI

Notre but est de faire en sorte que la PI soit mieux comprise par les Canadiens et utilisée de façon plus stratégique en tant que partie intégrante de l'innovation et du succès des entreprises. L'OPIIC s'emploie à accroître la sensibilisation à la PI en offrant des produits, des services et de la formation sur mesure et adaptée aux besoins, en collaboration avec ses partenaires et ses réseaux partout au Canada et dans le reste du monde.

Définir le succès

- Les innovateurs et les entreprises du Canada saisissent mieux la valeur de la PI et sont mieux outillés pour prendre des décisions éclairées sur leur stratégie de PI.
- Les acteurs de l'écosystème canadien de l'innovation sont davantage renseignés sur l'utilisation stratégique de la PI.

Nos actions

Élaborer un programme amélioré de sensibilisation et d'éducation à la PI

- La *PI pour les entreprises* : Offrir un ensemble de produits et de services conçus pour donner aux entreprises les outils et les renseignements dont elles ont besoin pour mieux acquérir et gérer leurs actifs de PI et en tirer profit.
- L'*Académie de la PI* : Offrir un ensemble de services de formation et des séminaires aux entreprises, aux partenaires et aux intermédiaires, y compris ceux de marchés et de secteurs spécifiques.
- Le *Carrefour de la PI* : Offrir et appuyer un ensemble de services en réseau, y compris en matière de référence, de consultation et de soutien aux services consultatifs.

Accroître notre présence et nos partenariats dans les réseaux et communautés axés sur l'innovation

- Orienter les efforts vers les communautés et les grappes axées sur l'innovation afin de mieux soutenir les PME à fort potentiel dans les marchés et les secteurs clés.
- Renforcer les réseaux et les partenariats pour offrir de l'information, des programmes et des services en matière de PI.
- Faire en sorte que nos partenaires intègrent la PI dans les programmes et les services offerts aux innovateurs et aux entreprises.
- Commercialiser nos outils et nos services au moyen de multiples points de contact en ayant recours à différentes plateformes pour accroître notre portée.



Offrir un service moderne

En tant qu'organe de réglementation de la PI au Canada, nous avons acquis une certaine réputation pour la qualité de nos activités et de notre service à la clientèle. Nous revoiyons constamment notre façon de travailler pour assurer une excellence sans faille dans notre offre de service. Nous instaurerons au cours des cinq prochaines années une stratégie de service qui traduira en actes les priorités du gouvernement du Canada en matière de services et permettra de faire en sorte que le service offert à nos clients soit rapide et accessible par voie numérique.

La stratégie de service de l'OPIC s'articule autour des principes et des objectifs suivants :

Principes

- Approche axée sur la clientèle
- Collaboration et partenariat
- Accessibilité par voie numérique
- Efficacité et efficience

Objectifs

1. Offrir une expérience de service uniforme pour l'ensemble des produits, des services et des voies de prestation
2. Instaurer ou améliorer les principaux éléments à la base des services de qualité
3. Faire connaître la PI aux innovateurs pour les encourager à mieux l'exploiter
4. Outiller les employés et les habiliter à offrir des services excellents et efficaces
5. Élargir les communications et la portée en misant sur une plus grande collaboration avec les partenaires

Fournir une expérience de service uniforme et axée sur la clientèle

Notre stratégie de service présente un plan qui nous permettra d'améliorer considérablement la façon dont nous concevons et offrons nos services, et ainsi, de favoriser l'accès au régime de droits de PI du Canada. Nous nous efforcerons de mieux comprendre les besoins et les attentes de nos clients lorsqu'ils communiquent avec l'OPIC et d'améliorer la prestation de services en conséquence. Cette approche axée sur la clientèle reposera sur un programme de satisfaction de la clientèle qui recueillera régulièrement des commentaires sur nos services et orientera nos plans et nos priorités en matière d'amélioration du service.

Nous renforcerons nos relations avec nos clients et coordonnerons nos interactions grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme numérique qui nous permettra de publiciser directement nos services, d'inviter et d'inscrire les clients à des événements, d'enregistrer leurs préférences, et de leur demander de la rétroaction.

Notre équipe s'emploie à offrir en temps opportun des services de qualité en matière de droits de PI à nos clients. Nous instaurerons un programme de formation sur l'excellence du service qui permettra aux employés d'offrir un service de qualité tout en faisant appel à leur expertise pour aider les clients à atteindre leurs objectifs.

Améliorer les services numériques

L'OPIC interagit tous les jours avec des clients innovateurs, avertis et avisés qui exercent leurs activités dans un monde numérique. Nous prévoyons offrir de nouveaux services numériques au cours des cinq prochaines années pour permettre à nos clients de mieux faire des recherches, soumettre des demandes et gérer leurs actifs de PI en ligne.

Pour ce qui est des processus de demande ou d'enregistrement, les clients pourront soumettre en ligne leur demande de protection de marques de commerce et de dessins industriels dans plusieurs administrations en une seule fois en vertu de l'Arrangement de La Haye et du Protocole de Madrid, une fois que ces traités seront pleinement mis en application en 2019.

Nous prévoyons moderniser nos services de dépôt électronique pour qu'ils soient pleinement intégrés à notre système administratif. Les clients noteront une amélioration du service, y compris au niveau de la sécurité du traitement des documents et de la rapidité de l'envoi d'un accusé de réception des demandes de brevet par l'OPIC. La gestion des portefeuilles de PI sera facilitée grâce à un guichet unique qui offrira un accès centralisé à tous nos services ainsi qu'une capacité de gestion exhaustive des profils et des portefeuilles. Les clients pourront voir et mettre à jour le statut de leurs dossiers de demande de PI et paramétrer des alertes et des notifications pour recevoir des nouvelles de l'OPIC, des invitations à des événements et de l'information sur leur dossier.

Des capacités de recherche plus performantes permettront d'accéder plus rapidement et de façon plus efficace aux renseignements sur la PI, tandis que de nouvelles fonctionnalités de recherche permettront d'enregistrer et de relancer des recherches ou encore d'effectuer une recherche d'images à partir d'éléments de dessin.

Nouveaux services numériques

RECHERCHE DE PI

Nous offrirons une interface de recherche améliorée ainsi que de nouvelles fonctionnalités et des capacités de recherche à la fois plus exhaustives et plus rapides.

DEMANDE DE PI

Les clients auront accès en ligne à des processus simplifiés pour remplir et soumettre des demandes, et suivre la progression de leur demande tout au long du processus.

GESTION DE LA PI

Nous fournirons à nos clients de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur et de dessins industriels un accès en ligne vers des pièces justificatives et de la correspondance sur leur dossier dans leurs portefeuilles de PI respectifs.

Partager des connaissances grâce à un meilleur accès aux données sur la PI

Le principe de base des régimes de PI est le suivant : les créateurs peuvent empêcher d'autres personnes de profiter de leurs créations pour une durée limitée. En échange, ils doivent divulguer de l'information sur l'innovation pour permettre à l'inventivité et à la créativité d'aller plus loin. Pour soutenir ce partage des connaissances, les bases de données en ligne de l'OPIC fournissent de précieux renseignements techniques et opérationnels qui peuvent grandement contribuer à l'innovation. Ces bases de données nous permettent d'offrir à nos clients un accès à l'information qui peut les aider à ajouter de la valeur à leur entreprise (grâce à des décisions prises en meilleure connaissance de cause, et à des analyses de marché pour cerner les possibilités en matière d'innovation de suivi, de collaboration et de licences). La modernisation de nos bases de données de PI en ligne permettra à nos clients d'avoir accès à un nombre accru de fonctionnalités de recherche, à des ensembles de données sur la PI dans lesquels on pourra désormais faire des recherches, à un plus grand nombre de services en ligne pour accéder aux données en vrac, ainsi qu'à de nouveaux outils et produits de données pour soutenir la recherche et l'analyse.





Offrir un service moderne

L'OPIC est déterminé à promouvoir une culture axée sur l'excellence du service. Nous comprenons que les clients s'attendent à ce que nous fonctionnions selon leur logique propre et non pas selon la nôtre. Nous nous efforcerons de concevoir et de fournir des services axés sur la clientèle et accessibles par voie numérique et d'offrir une expérience de service intégrée. Nous améliorerons l'accès au processus de demande de PI ainsi qu'aux données et aux connaissances sur la PI qui en découlent.

Définir le succès

- Les interactions avec les clients sont constantes dans l'ensemble des voies de prestation
- Les clients peuvent accéder par voie numérique aux produits, aux services et aux données sur la PI de l'OPIC
- Les clients font état d'un degré de satisfaction plus élevé

Nos actions

Fournir une expérience de service uniforme et axée sur la clientèle

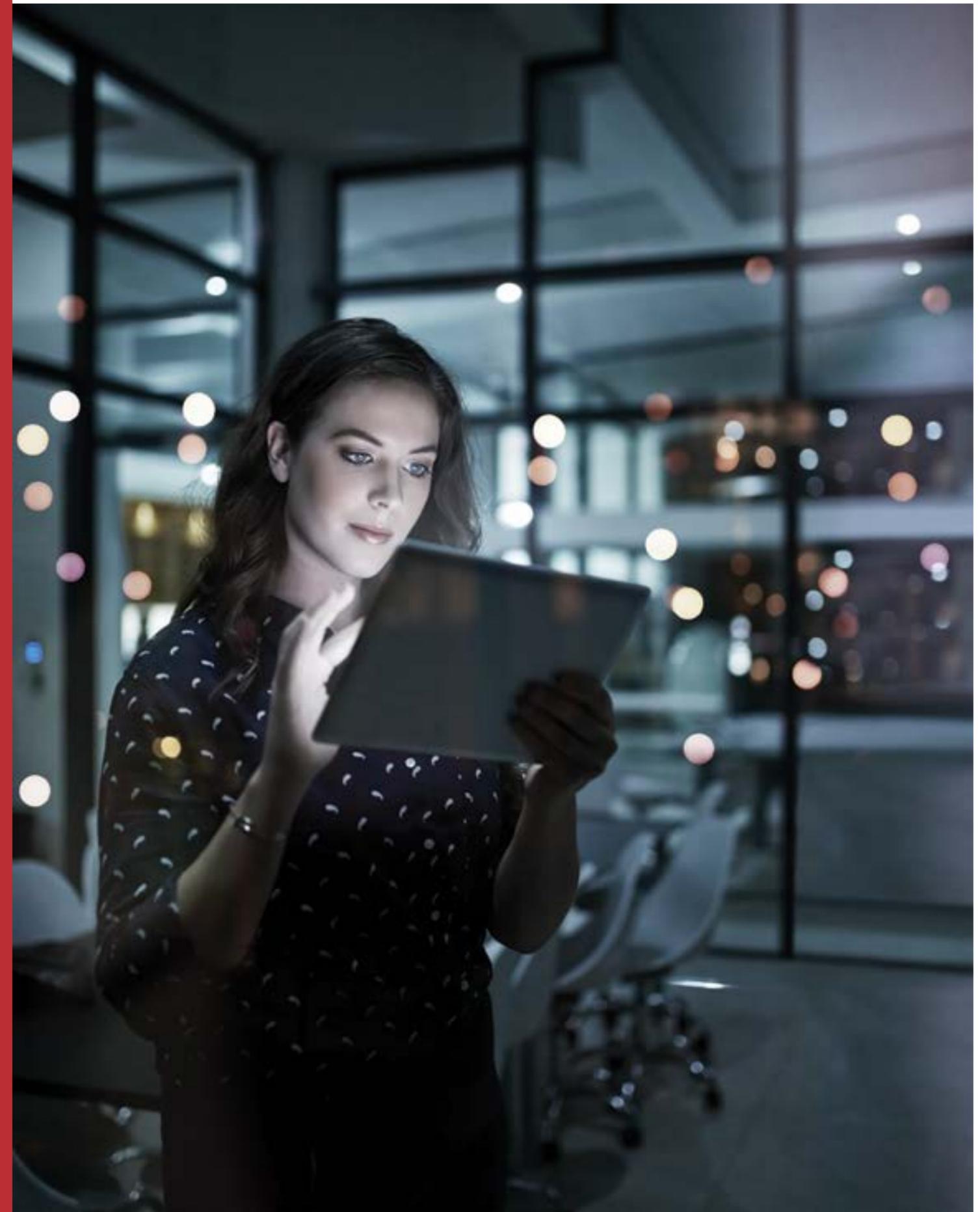
- Lancer un programme de satisfaction de la clientèle et de rétroaction des clients
- Promouvoir une culture d'excellence du service
- Offrir une expérience de service uniforme et accessible par voie numérique pour l'ensemble des produits, des services et des voies de prestation

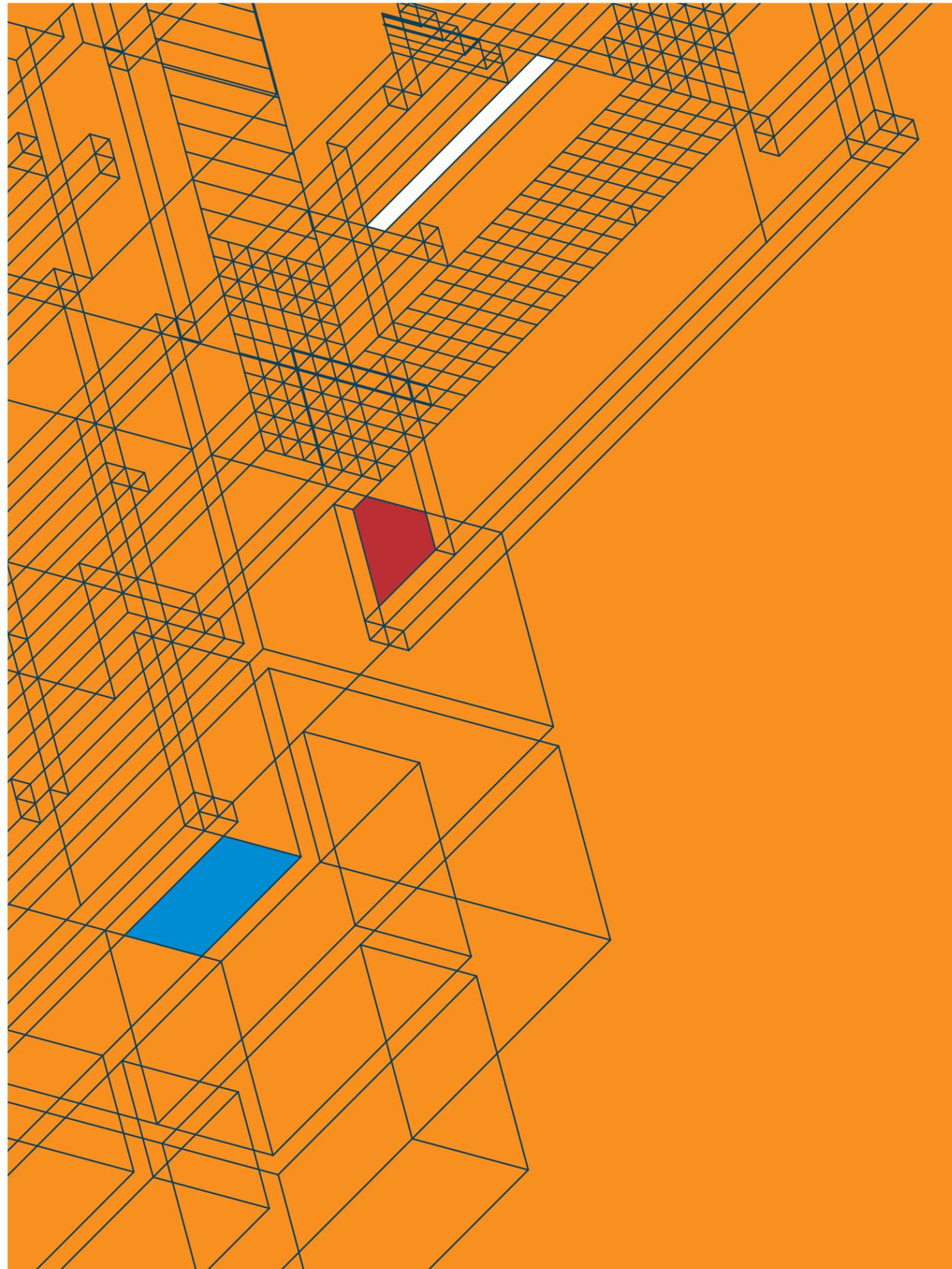
Accentuer notre présence sur le Web, promouvoir le libre-service et améliorer les transactions en ligne

- Lancer une fenêtre de libre-service en ligne pour la gestion des demandes et des actifs de PI
- Offrir des services numériques de bout en bout pour les transactions liées à la gestion des droits de PI
- Mettre en application de nouvelles solutions numériques permettant aux clients de soumettre des demandes internationales, conformément à l'Arrangement de La Haye et au Protocole de Madrid, d'ici 2019
- Améliorer l'application de dépôt électronique des demandes de brevets

Améliorer l'accès à nos données sur la PI

- Élargir l'accès en ligne aux données, aux documents et aux fonds de renseignements sur la PI
- Améliorer la fonctionnalité et la capacité de recherche des bases de données de l'OPIC





Favoriser une organisation souple et très performante

La constance et la rapidité des changements exigent qu'une organisation soit à la fois souple et très performante. Puisque nous sommes le centre d'expertise du Canada en matière de PI, notre réussite repose sur notre aptitude à rester au fait des innovations tout en continuant de répondre aux attentes et aux besoins changeants de nos clients. Parallèlement, nous avons la responsabilité de nous assurer que notre effectif est mobilisé et productif, que notre organisation est bien gérée et que nous exerçons une saine intendance de nos ressources.

Attirer, mobiliser et inspirer les talents

À l'OPIC, nos employés constituent notre ressource la plus précieuse et la plus prisée. Notre stratégie de gestion des personnes repose sur un solide plan stratégique pluriannuel des ressources humaines qui permet de prévoir les besoins futurs de l'organisation en matière de compétences et d'effectif. Elle met de l'avant nos initiatives de recrutement et de perfectionnement destinées à doter l'organisation d'un effectif diversifié, bilingue, mobilisé et compétent, doué d'une grande expertise dans des domaines allant du génie, des sciences et de la technologie au droit, aux politiques et à l'analyse économique. Cette stratégie reflète également nos efforts visant à offrir un milieu de travail moderne favorisant la productivité et la collaboration.

À l'instar de nombreuses organisations, nous assistons à un changement générationnel au sein de notre effectif. Par conséquent, il sera important d'attirer et de maintenir en poste nos employés de demain et d'assurer leur perfectionnement. Non seulement aurons-nous besoin de nouveaux examinateurs qualifiés dans les domaines des brevets, des marques de commerce et des dessins industriels, mais nous devons attirer des talents possédant des compétences diversifiées, qu'il s'agisse d'employés au fait des technologies pour la mise en œuvre de notre plan de modernisation des TI, ou encore, de spécialistes de la PI compétents et capables de rejoindre les entreprises et les innovateurs et de les appuyer en ce qui a trait à la PI. Nous continuerons d'investir dans le développement des compétences et des talents de nos employés en leur offrant notamment des possibilités d'affectation et d'apprentissage partout dans l'organisation et en assurant l'amélioration de leurs compétences en leadership.

Créer un milieu de travail inclusif et productif

Nous nous enorgueillons de pouvoir offrir un milieu de travail qui permet de concilier vie professionnelle et vie personnelle et qui favorise le télétravail et les autres régimes de travail spéciaux lorsque les exigences opérationnelles le permettent. Notre plan de modernisation des TI prévoit d'importantes améliorations à notre infrastructure, lesquelles viendront simplifier les flux de travail et mettre à la disposition des employés des outils modernes, dont des plateformes logicielles intégrées de gestion des dossiers de PI, des renseignements opérationnels et des relations avec la clientèle. Nous allons également mettre en œuvre un plan de modernisation des locaux en vue d'aménager des espaces de travail actualisés et propices à la collaboration, en conformité avec l'Initiative de renouvellement du milieu de travail du gouvernement du Canada.

Pour se doter d'un effectif compétent, confiant et performant, apte à mieux servir ses clients, l'OPIC s'efforce d'instaurer un milieu de travail sain et inclusif dans lequel les employés se sentent respectés et appréciés. Nous favorisons un milieu de travail bilingue offrant des possibilités constantes d'apprentissage de la langue seconde. Pour concrétiser notre engagement envers l'inclusion et la diversité, nous recrutons des employés à partir de divers bassins de talents au Canada pour que notre effectif soit un reflet de la diversité canadienne.

Renforcer l'excellence en gestion et une saine intendance

À titre d'organisme de service spécial du gouvernement du Canada, l'OPIC finance entièrement ses activités à partir des revenus provenant de ses clients. De plus, nous avons des responsabilités accrues à l'égard de la gestion de nos ressources et de la reddition de compte par rapport à nos résultats.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à gérer nos ressources avec prudence de manière à en assurer une exploitation efficace et durable tout en respectant nos obligations envers nos clients de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible. Les vérifications périodiques menées à l'endroit de l'OPIC montrent que l'organisation dispose d'un cadre de contrôle de la gestion financière efficace doté des mécanismes appropriés en ce qui a trait aux rôles, aux responsabilités et aux obligations de rendre compte en matière financière, à la gestion des contrôles internes ainsi qu'à l'attribution et à la surveillance des budgets.

Pour veiller au maintien d'une saine gestion financière au cours des cinq prochaines années, nous allons assurer une utilisation optimale de nos ressources. Notre rentabilité s'accroît progressivement grâce à l'application de méthodologies Lean, et la mise en place d'un système de gestion de la qualité assurera

le maintien de la qualité de nos services. Ensemble, nous entretenons une culture axée sur l'amélioration continue dans laquelle les employés ont la possibilité de réfléchir à de meilleures façons d'exercer leurs activités et ainsi accroître la valeur des services que nous offrons à nos clients.

Finalement, à mesure que progresse la mise en œuvre de notre plan pluriannuel de modernisation des TI, nous investissons des sommes importantes dans notre infrastructure interne et dans celle axée sur le client, ce qui accroît notre capacité d'offrir nos services en ligne. Nous nous attendons à ce qu'à long terme, ces investissements se traduisent en gains d'efficacité et en une amélioration continue de nos services aux clients.

Fonds renouvelable de l'OPIC

Le fonctionnement de notre fonds renouvelable reflète notre démarche prudente en matière de gestion financière, de transparence et de reddition de compte. Depuis 1994, l'OPIC est entièrement financé au moyen d'un fonds renouvelable, ce qui permet à l'organisation d'utiliser les droits versés par ses clients en retour des services qu'elle leur fournit.





Favoriser une organisation souple et très performante

L'OPIC est une organisation souple et très performante grâce à son effectif diversifié, inclusif et hautement spécialisé. Nous nous assurerons que l'OPIC dispose des moyens nécessaires pour fournir, aujourd'hui et demain, les droits et les services du Canada en matière de PI et que l'organisation pratique une saine intendance et fait preuve de transparence dans l'atteinte et la communication de ses résultats.

Définir le succès

- L'effectif de l'OPIC possède les compétences et les connaissances nécessaires pour assurer une gestion efficace de la PI dans un contexte d'innovation en constante évolution
- L'OPIC favorise un milieu de travail préconisant le respect, l'inclusion et le mieux-être
- L'OPIC dispose de technologies et d'outils nouveaux qui appuient une organisation très performante
- L'OPIC applique de saines pratiques d'intendance dans la gestion de ses ressources

Nos actions

Attirer, maintenir en poste et développer une main-d'œuvre mobilisée et hautement qualifiée

- Améliorer les mesures de recrutement et d'inclusion en puisant dans divers bassins de talents au Canada
- Créer de nouvelles possibilités d'apprentissage et de perfectionnement
- Promouvoir les compétences en leadership et encourager les employés à trouver des solutions novatrices

Optimiser notre environnement de travail et intégrer de nouvelles solutions d'affaires et technologiques

- Tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer les opérations et obtenir des gains d'efficacité
- Moderniser le milieu de travail afin d'appuyer la création d'un effectif mobile et axé sur la collaboration

Renforcer l'excellence en gestion

- Assurer une saine intendance financière
- Mettre en œuvre un plan de modernisation des TI rentable et bien administré
- Favoriser une culture d'amélioration continue et l'adoption de méthodologies visant l'amélioration des processus

